

Liste de vérification – Règles applicables aux sites Internet des commerçants

Afin de vous conformer aux règles des réseaux de paiement et aux lois applicables, votre site Internet, votre processus de paiement et votre relevé de transaction doivent contenir certains éléments.

La présente liste de vérification vous est fournie à titre informatif et ne vise qu'à vous aider dans votre analyse à cet égard. Elle ne remplace pas la nécessité de vous assurer de manière indépendante de la conformité de votre site Internet à toutes les exigences contractuelles et légales applicables.

A.- Règles applicables aux sites Internet des commerçants

Sur votre site Internet, vous devez :	
A.1	présenter vos coordonnées afin que l'acheteur puisse vous contacter : <ul style="list-style-type: none"> • raison sociale (nom légal) et tout autre nom que vous utilisez • adresse civique • numéro de téléphone • numéro de télécopieur (si applicable) • adresse de courriel • adresse Web de votre site (URL)
A.2	présenter une description détaillée de chaque bien ou service choisi par l'acheteur, y compris ses caractéristiques et ses spécifications techniques.
A.3	présenter un état détaillé du prix de chaque bien ou service choisi par l'acheteur, des frais connexes qui sont exigés (ex. : frais de livraison), de même que des coûts de tout droit exigible en vertu d'une loi (ex : taxes).
A.4	présenter une description de tous les frais supplémentaires qui pourraient être exigibles par un tiers et dont le montant ne peut être raisonnablement calculé (ex : les droits de douane et les frais de courtage).
A.5	présenter le total des sommes que l'acheteur doit déboursier en vertu du contrat d'achat et lorsqu'applicable, le montant des versements périodiques, le tarif applicable pour l'utilisation d'un bien ou d'un service accessoire de même que les modalités de paiement.
A.6	indiquer que vos produits ou services sont vendus en devise canadienne; s'ils sont vendus en une devise autre que canadienne, indiquer cette autre devise.
A.7	la date ou les délais d'exécution de votre obligation principale (ex. : s'il s'agit d'une commande d'un meuble, l'obligation principale est la livraison du meuble).
A.8	lorsqu'applicable, présenter les conditions d'annulation, de résiliation, de retour, d'échange ou de remboursement; s'il n'y a aucune possibilité d'annulation, de résiliation, de retour, d'échange ou de remboursement, le mentionner.
A.9	lorsqu'applicable, présenter le mode de livraison, le nom du transporteur, le lieu et la date de livraison.
A.10	toutes autres restrictions ou conditions applicables au contrat.
A.11	afficher les logos des cartes de crédit acceptées.
A.12	présenter vos modalités et conditions (celles-ci doivent être acceptées par le titulaire de la carte via une case à cocher).
A.13	présenter vos politiques de confidentialité.

A.14	si applicable, aviser l'acheteur que ses informations transitent par un autre pays (ex : si la plateforme de paiement implique un transit via les États-Unis).
A.15	dans le cas d'une page de paiement non hébergée, être conforme aux normes PCI DSS.
A.16	Permettre à l'acheteur, après avoir choisi les articles et avoir entré ses informations, de réviser l'ensemble des informations relatives à la vente pour confirmer qu'il est d'accord. Il doit alors avoir l'occasion de corriger les erreurs qui peuvent s'être glissées.

B.- Règles qui s'ajoutent aux sites Internet des commerçants offrant Accord D

	Si vous offrez le financement Accord D sur votre site Internet, vous devez :
B.1	offrir à l'acheteur la possibilité de : <ul style="list-style-type: none"> • payer immédiatement la totalité selon les modes de paiement habituels • financer son achat avec Accord D
B.2	préciser clairement à l'acheteur que le financement Accord D n'est disponible que sur les cartes Visa Desjardins ou sur la carte Privative du magasin (s'il y a lieu).
B.3	<p>lorsque l'acheteur choisit l'option du financement Accord D, obliger l'acheteur à cocher une case pour indiquer qu'il accepte les conditions suivantes :</p> <p><i>« En cochant la présente case en guise de signature, si la demande de financement dépasse la limite de crédit Accord D disponible, vous demandez que votre limite de crédit soit augmentée d'un montant égal à celui requis pour autoriser la transaction.</i></p> <p><i>De plus, vous acceptez par le fait même d'être lié par les modalités particulières de financement qui vous ont été présentées. »</i></p> <p>ou celle-ci en anglais :</p> <p>"By checking this box instead of signing, if the financing amount you requested exceeds your available Accord D credit limit, you request that your credit limit be increased by the amount required to authorize the transaction.</p> <p>By checking this box, you also agree to the financing terms and conditions."</p>
B.4	<p>lorsque l'acheteur choisit l'option du financement, lui offrir un choix de plans Accord D ou lui en attribuer un par défaut.</p> <p>Dans tous les cas, vous devez exposer clairement les modalités du ou des plans en indiquant, pour chaque plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le montant total financé • le type de financement (« financement à paiement reporté » ou « financement par paiements égaux ») • la période de grâce (nombre de mois avant qu'un premier paiement soit requis pour un financement à paiement reporté) • le terme (nombre de versements mensuels et leur montant pour un financement par paiements égaux) • le montant de chaque versement (pour un financement par paiements égaux) • le taux d'intérêt applicable • si le financement est facturable à l'acheteur uniquement à la livraison, cela doit lui être mentionné
B.5	<p>gérer votre panier d'achat en fonction des plans offerts selon une des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obliger l'acheteur à retirer de son panier d'achat les items incompatibles si l'option de financement est choisie. Les items sont incompatibles s'ils n'ont pas tous le même plan de financement Accord D. • effectuer des paiements séparés pour chacun des plans de financement et, s'il y a lieu, pour la portion payable immédiatement (ex : taxes, accessoires, etc.).

B.6	<p>proposer à l'acheteur de contacter Desjardins s'il désire effectuer un financement Accord D mais qu'il ne possède pas de carte Desjardins ou si sa limite Accord D est insuffisante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Hyper lien à insérer sur le site : http://www.desjardins.com/particuliers/prets-marges-cartes-credit/cartes-credit-visa/privileges-services/financement-accord-d/
B.7	<p>permettre à l'acheteur, après avoir choisi les articles et avoir entré ses informations, de réviser l'ensemble des informations relatives à la vente pour confirmer qu'il est d'accord. Il doit alors avoir l'occasion de corriger les erreurs qui peuvent s'être glissées.</p> <p>De plus, indiquer à l'acheteur qu'il a choisi un financement Accord D et lui indiquer les modalités du financement :</p> <ul style="list-style-type: none">• le montant total financé• le type de financement (« financement à paiement reporté » ou « financement par paiements égaux »)• la période de grâce (nombre de mois avant qu'un premier paiement soit requis pour un financement à paiement reporté)• le terme (nombre de versements mensuels et leur montant pour un financement par paiements égaux)• le montant de chaque versement (pour un financement par paiements égaux)• le taux d'intérêt applicable• si le financement est facturable à l'acheteur uniquement à la livraison, cela doit lui être mentionné <p>Les textes légaux doivent être affichés tels que proposés et ne doivent être modifiés en aucun temps :</p> <p>« Si la demande de financement dépasse la limite de crédit Accord D disponible, vous demandez que votre limite de crédit soit augmentée d'un montant égal à celui requis pour autoriser la transaction.</p> <p>De plus, vous acceptez d'être lié par les modalités particulières de financement qui vous ont été présentées. »</p> <p>“If the financing amount requested exceeds the available Accord D credit limit, you requested that your credit limit be increased by the amount required to authorize.</p> <p>In addition, you agree to the financing terms and conditions presented to you.”</p>

C.- Règles applicables aux contrats d'achat

	Vous devez transmettre un exemplaire du contrat d'achat à l'acheteur dans les 15 jours suivant sa conclusion et ce contrat doit pouvoir être aisément imprimé et conservé par l'acheteur. De plus, ce contrat doit afficher :
C.1	le statut de la transaction à l'acheteur : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVÉE • REFUSÉE
C.2	le numéro de carte partiellement masqué (Ex : XXXX XXXX XXXX 1234).
C.3	le type de carte utilisé pour la transaction (ex. : VISA, MasterCard, American Express, etc.)
C.4	la date de la transaction.
C.5	le numéro unique de la transaction.
C.6	le nom et l'adresse de l'acheteur.
C.7	le code d'autorisation fourni par l'émetteur de la carte lorsque la transaction est approuvée.
C.8	le type de transaction : <ul style="list-style-type: none"> • Achat • Remboursement
C.9	vos coordonnées afin que l'acheteur puisse vous contacter : <ul style="list-style-type: none"> • raison sociale (nom légal) et tout autre nom que vous utilisez • adresse civique • numéro de téléphone • numéro de télécopieur (si applicable) • adresse de courriel • adresse Web de votre site (URL)
C.10	la description détaillée de chaque bien ou service choisi par l'acheteur, y compris ses caractéristiques et ses spécifications techniques.
C.11	le détail du prix de chaque bien ou service choisi par l'acheteur, des frais connexes qui sont exigés (ex. : frais de livraison), de même que des coûts de tout droit exigible en vertu d'une loi (ex : taxes).
C.12	la description de tous les frais supplémentaires qui pourraient être exigés par un tiers et dont le montant ne peut être raisonnablement calculé (ex : les droits de douane et les frais de courtage).
C.13	le total des sommes que l'acheteur doit déboursier en vertu du contrat d'achat et lorsqu'applicable, le montant des versements périodiques, le tarif applicable pour l'utilisation d'un bien ou d'un service accessoire de même que les modalités de paiement.
C.14	indiquer que vos produits ou services sont vendus en devise canadienne ; s'ils sont vendus en une devise autre que canadienne, indiquer cette autre devise.
C.15	la date ou les délais d'exécution de votre obligation principale (ex. : s'il s'agit d'une commande d'un meuble, l'obligation principale est la livraison du meuble).
C.16	Les conditions d'annulation, de résiliation, de retour, d'échange ou de remboursement; s'il n'y a aucune possibilité d'annulation, de résiliation, de retour, d'échange ou de remboursement, le mentionner.
C.17	le mode de livraison, le nom du transporteur, le lieu et la date de livraison.
C.18	toutes autres restrictions ou conditions applicables au contrat.
C.19	si applicable, aviser l'acheteur que ses informations transitent par un autre pays (ex : si la plateforme de paiement implique un transit via les États-Unis).

D.- Règles qui s'ajoutent pour les relevés de transaction Accord D

	<p>Si vous supportez offrez le financement Accord D, votre relevé de transaction doit, en plus, afficher :</p>
D.1	<p>le type de financement Accord D</p> <ul style="list-style-type: none"> • FPR (Financement par paiement reporté) • FPE (Financement par paiements égaux)
D.2	<p>le numéro de plan Accord D.</p>
D.3	<ul style="list-style-type: none"> • le montant total financé • le type de financement (« financement à paiement reporté » ou « financement par paiements égaux ») • la période de grâce (nombre de mois avant qu'un premier paiement soit requis pour un financement à paiement reporté) • le terme (nombre de versements mensuels et leur montant pour un financement par paiements égaux) • le montant de chaque versement (pour un financement par paiements égaux) • le taux d'intérêt applicable • si le financement est facturable à l'acheteur uniquement à la livraison, cela doit lui être mentionné
D.4	<p>le texte légal suivant en français :</p> <p><i>« Si le montant de votre achat entraîne un dépassement de la limite Accord D actuellement disponible sur votre carte, vous demandez à la Fédération des caisses Desjardins du Québec de hausser cette limite en conséquence »</i></p> <p>le texte légal suivant en anglais :</p> <p><i>"If the amount of this purchase exceeds the current available Accord D limit on your card, by continuing with the purchase you are requesting that the Fédération des caisses Desjardins du Québec increase your limit."</i></p>
D.5	<p>Obligation additionnelle BC, Alberta, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan, Manitoba et Ontario: lorsque l'occasion est donnée au consommateur de confirmer et/ou corriger les erreurs qui peuvent s'être glissées dans la commande, il faut, à cette étape préalable à la conclusion du contrat, que le consommateur soit en mesure de conserver et d'imprimer ces informations.</p> <p>Manitoba: il faut ajouter une divulgation à l'égard de la politique et disposition prise en matière de protection de l'information financière et personnelle des acheteurs. Cela doit être divulgué avant la conclusion de la convention.</p>

E. Règles applicables lors de la livraison suite à un achat avec Accord D

	Si vous offrez le financement Accord D, lors de la livraison, vous devez :
E.1	obtenir une preuve de livraison.
E.2	vérifier que le numéro de la carte physique de l'acheteur correspond à celui utilisé lors de la commande sur Internet.